

[Texte]

Now I will go to questions. Chapter fourteen of the agreement, deals with the management of services. You refer to the schools of art and the performing arts and so on. With respect, think in isolation I think this paragraph is not consistent with the information on page 6 of your more thorough document, in which you point out the distinction between not-for-profit institutions and profit institutions. I believe, if you read this in total context, we are referring to schools of art and performing arts and so on that are in business as businesses.

Mr. Old: Yes, that is clear to us.

Mr. Edwards: Okay, so we have that clarified.

At the bottom of that same page there is the question of procurement. Of course provincial procurement is not covered by the free trade agreement and it does not impact on that. We are agreed on that.

I would like to go to the top of the next page, where you refer to the influx of American-based institutions, and I see the clipping you attached. I have seen that clipping as well. I do not think American institutions receive any subsidies from the Government of Canada or from provincial institutions, but I think your point is that because the subsidies do not exist the fees are higher and so a review of student aid will have to be made. Is that the point you are making?

Mr. Old: I think the point we develop more fully in the document, but which we also mention in that paragraph, is the fact that there is a subsidy of students who attend these institutions, which is a subsidy of the institution. Students can apply and get Canada Student Loans, which are administered federally.

Mr. Edwards: Do you favour that or are you opposed to it? I am not certain what your position is.

Mr. Old: We see certain strengths and weaknesses to private institutions, but the point we are trying to make here is that some reform may be necessary if you recognize the relatively higher rates of tuition. If this becomes a more predominant means of education in Canada, they may have to reform the plan, say, to take into account the higher costs incurred by the individual student because of higher tuition fees, especially if these institutions become the substitute for some technical programs that Canadian public institutions have.

The other way they can be subsidized is by the purchase of college training seats, which occurs under the Canadian Jobs Strategy. Our belief is that those funds can go to private institutions right now, including American private institutions.

Mr. McDermid: Before the free trade agreement.

[Traduction]

Je vais maintenant passer à mes questions. Il est question, au chapitre quatorze de l'accord, de la gestion des services. À ce sujet, vous citez les écoles des beaux-arts, l'enseignement des arts de la scène, etc. Sauf votre respect, je pense qu'il y a contradiction entre ce paragraphe et ce qui se trouve à la page 6 de votre document de recherche, où vous faites une distinction entre les institutions à but lucratif et celles à but non lucratif. Si vous relisez les choses et les résitez dans le contexte, vous verrez que les institutions où l'on enseigne les beaux-arts et les arts de la scène n'entrent en ligne de compte que dans la mesure où ce sont des entreprises commerciales.

M. Old: Oui, nous en avons tout à fait conscience.

M. Edwards: Très bien. Voilà qui est précisé.

Au bas de la même page, on parle des marchés d'État. Évidemment, l'accord de libre-échange exclut les contrats d'approvisionnement des gouvernements provinciaux. Nous sommes d'accord là-dessus.

Je passe maintenant au haut de la page suivante, où vous parlez des institutions américaines installées au Canada, et je vois que vous y avez joint une coupure de presse, que je connaissais déjà. Je ne pense pas que les institutions américaines soient subventionnées par le gouvernement canadien, ni par les provinces, et votre argument c'est que du fait de l'absence de subventions, les frais d'études sont plus élevés, et il faudra donc revoir le système d'assistance aux étudiants. Est-ce bien votre raisonnement?

M. Old: Ce que nous expliquons plus en détail dans notre document, et que nous reprenons dans ce paragraphe, c'est que l'on subventionne les étudiants qui sont inscrits dans ces institutions, ce qui revient finalement à subventionner l'institution. Ces étudiants peuvent faire des demandes au Programme canadien de prêts aux étudiants, qui est un programme fédéral.

M. Edwards: Y êtes-vous favorables ou opposés? Je ne vois pas très bien quelle est votre position.

M. Old: L'enseignement privé a ses avantages et ses inconvénients; mais ce que nous disons surtout ici, c'est qu'il faudra réviser le système si l'on veut tenir compte du fait que les frais d'études y sont relativement plus élevés. Si l'enseignement au Canada s'oriente de plus en plus vers le privé, il faudra réviser les programmes, pour tenir compte de ce que les étudiants de ces institutions paient plus cher leurs études, et tout particulièrement si ces institutions dispensent certains enseignements techniques des établissements publics canadiens traditionnels.

L'autre façon de les subventionner est d'acheter des places dans ces collèges, ce que l'on fait d'ailleurs dans le cadre du Programme de planification de l'emploi. Voilà donc des crédits qui peuvent déjà profiter aux institutions privées, y compris aux institutions dont le siège est aux États-Unis.

M. McDermid: Avant même que l'accord de libre-échange ne soit ratifié.